

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu en vidéoconférence, par le biais de Facebook live, le 17 août 2020 à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil par les moyens de participation suivants;

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca
- par téléphone, à l'avance, au 514 603-7051.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

DEMANDE N° 20-10 : 389, chemin de Touraine – Zone A-719

Cette demande a pour but d'autoriser :

- le lotissement d'un terrain d'une largeur de 15 mètres en front de la rue, plutôt que 25 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-719.

Cet immeuble porte les numéros de lot 5 881 208, 5 881 210 et 5 881 211 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 20-11 : 781, montée Sainte-Julie – Zone C- 308

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'une allée d'accès centrale et commune aux deux bâtiments, à une distance de moins de 1,5 mètre des murs latéraux desdits bâtiments, soit 1,15 mètre du côté gauche et 1,25 mètre du côté droit, tel que le prévoit à l'article 4.6.4.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement de cases de stationnement en tandem, où deux cases aménagées l'une derrière l'autre ne desservent qu'un seul et même logement, contrairement à ce qui est prévu à la section 6 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement de terrasses en paliers à 1 mètre de la limite latérale du terrain plutôt que 2 mètres tel que prévu à l'article 4.3.4.3.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 879 949 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 20-12 : 17, rue du Barrage – Zone H-139

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un pavillon sans distance par rapport au bâtiment principal, plutôt que localisé à 2 mètres du bâtiment principal tel que le prévoit l'article 4.2.5.3 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 483 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 20-13 : 320, rue Murano – Zone C-258

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La plantation des arbres requis en marge avant secondaire plutôt qu'en marge fixe sur rue secondaire tel que prévu à l'article 5.7.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 275 551 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 31 juillet 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate